

RAPPORT ARTICLE 29
LOI ENERGIE CLIMAT
Exercice 2024

Sommaire

I. Démarche générale de Capital Croissance sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	2
A. Présentation résumée de la démarche générale de Capital Croissance sur la prise en compte des critères ESG	2
B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG	4
C. Produits financiers relevant des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	7
D. Adhésion de Capital Croissance à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG	8
II. Moyens internes déployés par l'entreprise	9
A. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement	9
B. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de Capital Croissance	11
III. Prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de Capital Croissance	13
A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	13
B. Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité	13
C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	14
IV. Stratégie d'engagement.....	15
V. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	16
A. Part des encours concernant les activités conformes à la Taxonomie européenne	16
B. Part des encours dans le secteur des combustibles fossiles	16
VI. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	17
VII. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	18
VIII. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	19
A. Pré-investissement	19
B. Période de détention	20
C. Sortie du capital	21
IX. Annexes	23
A. Politique d'exclusion de Capital Croissance	23
B. Politique d'exclusion spécifique à Gaia Energy Impact Fund II	24

Rapport établi conformément au V de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier applicable aux organismes ayant plus de 500 millions d'euros de total de bilan assujettis à la fois aux dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat et aux dispositions de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

I. Démarche générale de Capital Croissance sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A. Présentation résumée de la démarche générale de Capital Croissance sur la prise en compte des critères ESG

Capital Croissance vise une création de valeur à long terme tant financière qu'extra financière à destination de l'ensemble des parties prenantes à son activité d'investissement : ses souscripteurs, ses participations en y incluant leurs salariés et équipes dirigeantes, la société au sens large, et l'ensemble de ses partenaires. Nous avons défini de manière participative avec l'ensemble des équipes notre raison d'être, désormais intégrée dans nos statuts :

Nous nous investissons aux côtés d'entrepreneurs et de familles dans des sociétés de croissance que nous accompagnons avec engagement vers une performance plus durable et partagée.

Nous sommes animés par une exigence d'exemplarité en matière d'éthique et de responsabilité sociétale et sommes attachés à l'épanouissement de nos collaborateurs.

Dès lors, Capital Croissance développe une approche d'investisseur responsable à travers sa stratégie RSE, convaincu qu'une croissance intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance permet une création de valeur pérenne pour tous. Pour y répondre nous avons défini quatre axes prioritaires d'engagement dans notre stratégie RSE.

Les axes prioritaires d'engagement de notre stratégie RSE

	 <p>Garantir une gouvernance exemplaire et responsable</p>	 <p>Limiter notre impact environnemental</p>	 <p>Favoriser le bien-être, l'égalité et l'engagement</p>	 <p>Contribuer à l'engagement de notre secteur</p>
Nos axes prioritaires d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une gouvernance transparente et structurée des fonds et participations Intégrer la RSE à tous les stades d'investissement Promouvoir des pratiques responsables, prévenir la fraude et les conflits d'intérêts Encourager le développement d'offres responsables / à impact Assurer une haute protection des données confidentielles 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire nos émissions de GES Limiter les déchets et encourager l'économie circulaire Promouvoir les écogestes en interne Favoriser les déplacements et achats responsables 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un environnement de travail épanouissant Encourager la montée en compétences et l'engagement Assurer l'égalité et la diversité Redistribuer la valeur créée 	<ul style="list-style-type: none"> Participer et influencer la transition environnementale et sociale du secteur de l'investissement Redistribuer une partie de la valeur créée à la société
Parmi nos objectifs	<ul style="list-style-type: none"> 1 administrateur indépendant dans 20% des participations en 2030 Gouvernance actionnariale, opérationnelle & RSE structurée pour toutes nos participations Formalisation par toutes nos nouvelles participations d'une politique et d'un plan d'actions RSE sur lequel sera indexée une partie du carried interest et des Management Packages 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un bilan carbone scope 1, 2 et 3 et d'un plan de décarbonation pour nos nouvelles participations* Mise en place d'une politique d'achats responsables dans l'ensemble de nos participations 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme de partage de la valeur chez nos nouvelles participations Calcul d'indicateurs de suivi (ex : index d'égalité professionnelle dans nos participations et mise en place d'actions correctrices lorsque pertinent Sensibilisation à la diversité et discrimination auprès de nos participations 	<ul style="list-style-type: none"> Allocation de 10% du résultat net comptable au fonds philanthropique Ouréa Participation aux travaux de réflexion du secteur sur nos 4 thématiques prioritaires (Commissions France Invest, Initiative Climat International, etc.) ½ journée de mécénat de compétences par an par collaborateur

*Hors start-ups dont la taille ne le justifie pas

Un extrait de notre stratégie RSE Globale¹ ainsi que notre Politique d'investissement responsable² (mise à jour en avril 2025), sont disponibles en intégralité sur notre site Web.

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG

Nous menons une collecte de données annuelle sur les enjeux RSE & Impact, pour l'ensemble de nos participations directes. Elle recouvre notamment les principales incidences adverses (*principle adverse impact* – PAI), les *minimum social safeguards* et, le cas échéant, les indicateurs RSE & Impact spécifiques à la participation dans le cadre du plan d'action RSE ou du business plan Impact & RSE. Cette collecte s'aligne sur les principaux questionnaires de référence, notamment France Invest, et répond aux recommandations de l'UN PRI. Nous utilisons une plateforme de référence pour mener la collecte, contrôler et consolider les données et sommes accompagnés par des prestataires externes.

1. Rapports de performance annuels

Au-delà du pilotage de la performance RSE & Impact des participations, le reporting nourrit nos rapports de performance RSE & Impact annuels rédigés pour chaque fonds ainsi que les fiches RSE & Impact rédigées pour chaque participation. Nous fournissons ainsi à nos souscripteurs des informations sur :

- Les enjeux RSE auxquels le fonds est exposé et le niveau de maturité au regard de cet enjeu ;
- L'évolution de la performance dans le temps sur nos indicateurs ESG ;
- Les bonnes pratiques mises en place par les participations et les actions correctives à mettre en place.

Des illustrations de ces rapports sont fournies ci-dessous.

¹ Disponible à cette adresse : [RSE – Capital Croissance](#)

² Disponible à cette adresse : <https://capitalcroissance.fr/wp-content/uploads/2025/04/Capital-Croissance-Politique-dinvestissement-responsable-Avril-2025.pdf>

Évaluation des enjeux et de la maturité RSE

Les données collectées ont permis d'identifier le niveau d'enjeu et de maturité de chaque société sur les 13 axes suivants :

	ENJEUX RSE	IMPORTANCE DE L'ENJEU	MATURITÉ
Environnemental	Energie	Élevé	Adaptée
	Changement climatique	Élevé	Adaptée
	Biodiversité ¹	Non applicable	Adaptée
Social	Déchets et pollution	Moyen	Adaptée
	Ressources humaines et QVT	Élevé	Moyenne
	Santé et sécurité	Moyen	Adaptée
Gouvernance	Formation	Moyen	Adaptée
	Discrimination et diversité	Moyen	Adaptée
	Gouvernance	Moyen	Moyenne
	Ethique des affaires	Moyen	Adaptée
	Cybersécurité et RGPD	Élevé	Adaptée
	Droits humains	Moyen	Adaptée
	Chaîne d'approvisionnement (Amont/aval)	Moyen	Adaptée

Importance :
L'enjeu est noté au regard de la taille de la société, de son secteur d'activité, de ses pays d'implantation, des données reportées, et dans une moindre mesure relativement aux autres sociétés du portefeuille

Maturité :
La maturité est notée relativement au niveau d'enjeu et des éléments suivants :

- ✓ La société a-t-elle conscience de l'enjeu ?
- ✓ La société a-t-elle mis en place des politiques face à cet enjeu ?
- ✓ La société suit-elle des données quantitatives sur cet enjeu ?
- ✓ Les résultats sont-ils satisfaisants ? (en valeur absolue, en intensité, rapporté au benchmark, en évolution dans le temps)
- ✓ La société a-t-elle mis en place toutes les actions possibles pour répondre à cet enjeu ? Quels axes d'améliorations existent-ils ?

Légende d'importance de l'enjeu :

- Non applicable
- Élevé
- Moyen
- Faible

Légende de maturité de l'entreprise sur l'enjeu :

- Non applicable
- Faible
- Moyenne
- Adaptée

Limitations méthodologiques

- Le tableau ci-dessus a vocation à présenter une image synthétique des enjeux RSE les plus saillants de la société. Cette représentation synthétique est une aide permettant de visualiser les enjeux RSE de la société sur son secteur et son marché, et doit être soutenue par les éléments quantitatifs et qualitatifs des pages suivantes.
- L'analyse RSE est réalisée sur la base des données quantitatives et qualitatives fournies par la société et d'informations collectées lors d'entretiens téléphoniques avec le management. La vision de Reporting 21 et de Capital Croissance (et donc la représentation des enjeux RSE) peut être rendue incomplète ou biaisée du fait d'informations partielles, erronées ou non disponibles.
- Cette synthèse comporte par définition des partis pris méthodologiques d'analyse.
- Afin d'apporter de la matérialité dans l'analyse au niveau du portefeuille, les résultats des analyses des différentes sociétés sont également harmonisés et mis en cohérence avec ceux des autres sociétés composant le portefeuille.

Méthodologie d'analyse des enjeux et de la maturité des participations

Entité X | Principaux enjeux RSE

Des enjeux RSE en grande partie adressés			
	ENJEUX RSE	IMPORTANCE DE L'ENJEU	MATURITÉ
Environnemental	Energie	Élevé	Moyenne
	Changement climatique	Élevé	Faible
	Biodiversité ¹	Non applicable	Adaptée
Social	Déchets et pollution	Moyen	Adaptée
	Ressources humaines et QVT	Élevé	Moyenne
	Santé et sécurité	Moyen	Adaptée
Gouvernance	Formation	Moyen	Adaptée
	Discrimination et diversité	Moyen	Adaptée
	Gouvernance	Moyen	Moyenne
	Ethique des affaires	Moyen	Adaptée
	Cybersécurité et RGPD	Élevé	Adaptée
	Droits humains	Moyen	Faible
	Chaîne d'approvisionnement (Amont/aval)	Moyen	Moyenne

ENJEUX RSE MATÉRIELS IDENTIFIÉS²

- Environnement :** Empreinte carbone ; Performance des produits en matière d'environnement, de santé et de sécurité ; Consommation d'énergie, Gestion des déchets
- Social :** Formation ; Diversité, Égalité des chances et diversité en matière d'emploi ; Santé et sécurité des collaborateurs ; Bien-être et dialogue social ; Qualité de vie au travail
- Gouvernance :** Protection des données personnelles, Sécurité des données, Conformité RGPD, Cybersécurité, Ethique des affaires, Gouvernance opérationnelle

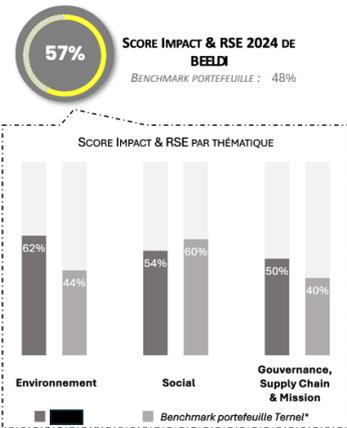
POUR INFORMATION : ENJEUX RSE SECTORIELS SELON SASB

- Secteur :** Logiciels et services informatiques
- Gestion de l'énergie ; Vie privée des clients ; Sécurité des données ; Engagement des employés ; Diversité et inclusion ; Comportement concurrentiel ; Gestion des risques systémiques

Légende

Importance de l'enjeu	Maturité de l'entreprise sur l'enjeu
Non applicable	Non applicable
Élevé	Faible
Moyen	Moyenne
Faible	Adaptée

Extrait de fiche de synthèse pour les participations du portefeuille Buy-out & growth



INDICATEURS D'IMPACT

Indicateur	2024
Surface couverte par un plan de travaux / d'investissement	■ km ²
Proportion du parc géré par Beeldi couvert par un plan de travaux ou d'investissement	■ %
Nombre d'obligations suivies supplémentaires grâce à Beeldi	■
Consommation d'énergie évitée dans l'année grâce aux actions de performance énergétique réalisées et renseignées dans l'outil	■ GWh
Consommation d'énergie évitée dans l'année grâce aux actions de performance énergétique présumées réalisées	■ GWh

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6 – Eau propre et assainissement
- 7 – Énergie propre et d'un coût abordable
- 11 – Villes et communautés durables
- 12 – Consommation et production responsables
- 15 – Vie terrestre

ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

■ n'évalue pas sa potentielle éligibilité à la Taxonomie européenne.

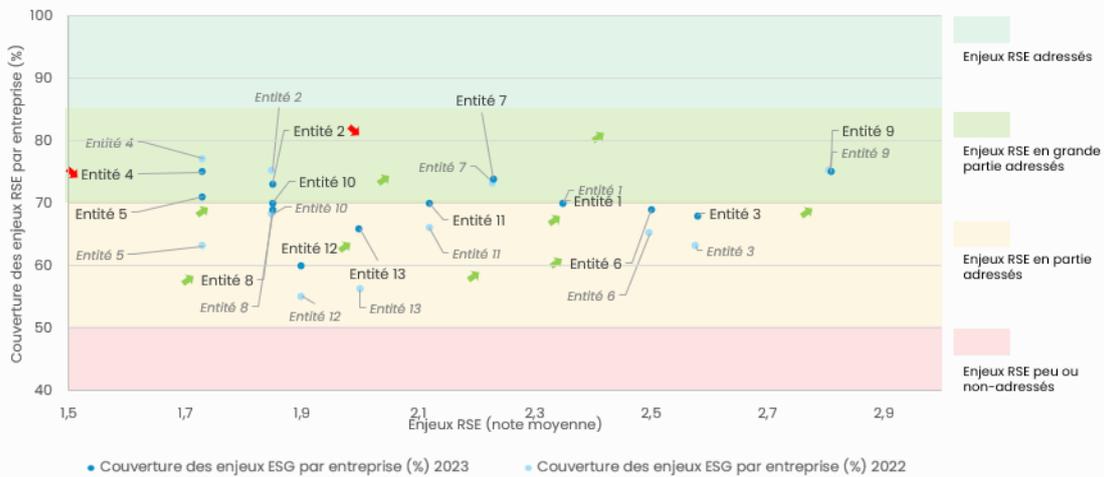


* Le benchmark est établi à partir des sociétés du portefeuille Ternel ayant répondu au questionnaire 2024



Exemple de focus sur l'impact pour les participations du portefeuille Ternel

Niveau d'enjeu et de maturité des sociétés du portefeuille

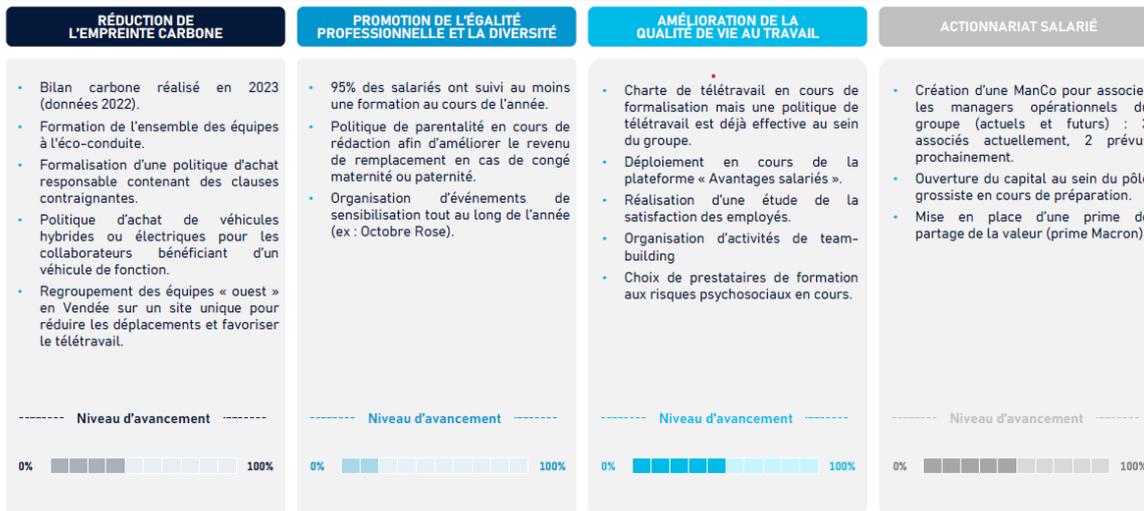


Exemple de vision consolidée de la maturité des entreprises d'un portefeuille

En complément, pour les fonds Edelweiss et bientôt Cairn Capital III, un suivi trimestriel est réalisé afin de piloter la progression des objectifs du plan d'actions RSE définis lors du Comité RSE.

CHANTIERS RSE REALISES ET EN COURS

- Le Comité RSE a acté l'allocation d'un budget RSE : financement de formations éco-conduite.
- Plan d'Actions Commerciales 2025 intégrant les projets RSE objectifs à travailler sur l'année en cours de préparation.



Exemple de pilotage du plan d'actions RSE

Conformément à la réglementation, Capital Croissance met à disposition de ses investisseurs les reportings périodiques et les *website disclosures* requis par la réglementation SFDR. Capital Croissance publie également sur son site internet :

- La déclaration consolidée des Principales incidences négatives prévue par l'article 4 du Règlement SFDR au format *explain*³. Néanmoins les PAI sont disponibles dans les rapports de fonds mis à disposition des investisseurs.
- La politique d'engagement actionnarial⁴ ;
- La politique de rémunération⁵.

Enfin, Capital Croissance répond aux demandes d'information spécifiques de ses investisseurs sur les critères RSE & Impact, notamment en ce qui concerne la performance de la société de gestion et des participations. En outre, Capital Croissance répond aux demandes de reporting ESG et Parité de France Invest.

C. Produits financiers relevant des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Au 31 décembre 2024, Capital Croissance gère 8 fonds relevant de l'article 8 et 1 fonds relevant de l'article 9.

Nos fonds relevant de l'article 8

Nos fonds relevant de l'article 9

³ Disponible à cette adresse : capitalcroissance.fr/sfdr/

⁴ Disponible à cette adresse : capitalcroissance.fr/politique-dengagement-actionnarial/

⁵ Disponible à cette adresse : capitalcroissance.fr/wp-content/uploads/2024/05/Politique-de-remuneration-04-2024.pdf

- Cairn Capital III
- Edelweiss Croissance I
- Fonds K2 (III, IV, IV-B, V, VI, Core Fund II)
- Ternel Collaborative
- Ternel Mission

- Gaia Energy Impact Fund II



71% des participations sont dans des fonds classés Article 8 ou 9 selon SFDR, qui prennent en compte des critères ESG dans leur gestion

100% des fonds en cours de levée sont classés article 8 ou 9 selon SFDR

D. Adhésion de Capital Croissance à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG



Par la signature des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2012, Capital Croissance affirme son engagement dans la mise en place et le développement de politiques ESG à l'échelle de la société de gestion et des entreprises accompagnées.



Capital Croissance est signataire du manifeste iCi France, soutenu par France Invest, et participe au groupe de travail associé. En rejoignant cette initiative, Capital Croissance affirme sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique en atténuant les émissions de carbone de ses participations et en intégrant systématiquement une analyse des risques liés au changement climatique dans le processus d'investissement.



En cohérence avec notre engagement d'action et de transparence sur les sujets climatiques, nous travaillons à appliquer les recommandations de la TCFD en publiant nos informations sur les risques liés au climat. A ce titre, nous avons déjà réalisé l'ensemble des publications concernant la gouvernance et la gestion des risques, et poursuivons notre travail dans les volets de la stratégie et des mesures.



Afin de contribuer à la progression de toute la profession sur l'ensemble des sujets liés à la RSE, plusieurs membres de l'équipe de Capital Croissance contribuent aux différents groupes de travail de France Invest sur ces thématiques : climat, partage de la valeur, talents & diversité, impact, philanthropie.

Nous avons adhéré à la Charte Parité de France Invest. Composée de 30 engagements, la charte fixe notamment des objectifs chiffrés pour les sociétés de gestion et leurs participations. Ainsi, parmi les objectifs l'ambition est d'atteindre 25 % de femmes à des postes senior dans les

équipes d'investissement et 30 % de femmes dans les comités de direction des participations d'ici 2030.

Nous avons adhéré à la Charte d'Engagement sur le partage de la valeur, nous engageant ainsi à une diffusion des mécanismes de partage de la valeur, dans les 12 prochains mois, au sein des entreprises nouvellement accompagnées et à une promotion auprès des dirigeants des dispositifs d'actionnariat salarié payants ou gratuits.



Impact France diffuse les principes de l'entrepreneuriat social et écologique, en faveur de la transformation de notre économie. A ce titre, nous contribuons à des partages d'expertises et de bonnes pratiques avec les entreprises engagées dans des dynamiques de transformation, sous forme de consultations, de groupes de travail ou d'interventions.



Capital Croissance est devenue signataire en 2025 du « *Finance for Biodiversity Pledge* ». Cet engagement collectif vise un objectif clair : mobiliser le secteur financier pour enrayer l'érosion de la biodiversité, en intégrant ces enjeux dans nos stratégies et décisions d'investissement.

II. Moyens internes déployés par l'entreprise

- A. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

1. Gouvernance établie et moyens humains

Capital Croissance a constitué un Board RSE, composé de membres représentants de chaque équipe de Capital Croissance, et également d'au moins 2 membres externes qualifiés sur les thématiques d'investissement, de gestion des PME/ETI et sur les sujets RSE.

Capital Croissance bénéficie d'un Pôle RSE & Impact, dirigé par Alix Lemaire et composé depuis 2025 de trois ETP dédiés à la définition de la stratégie RSE de la société de gestion et à l'accompagnement des participations. Le Pôle RSE pilote la stratégie RSE de Capital Croissance, sa déclinaison opérationnelle dans les différentes stratégies d'investissement et dans l'accompagnement des participations. Il anime le board RSE.

Les membres permanents de notre Pôle RSE & Impact



Alix Lemaire
Directrice RSE & Impact Capital Croissance

Alix démarre sa carrière au sein du fonds d'investissement à impact Investir&+, puis travaille au sein du cabinet de conseil en innovation managériale et Qualité de Vie au Travail Greenworking pendant 4 ans.

En parallèle, elle développe ses compétences en RSE et réduction d'empreinte carbone, et devient animatrice de la Fresque du Climat.

Alix a rejoint Capital Croissance en novembre 2021.

Diplômée de l'ESSEC



Anna Lamy
Responsable RSE & Impact | Ternel

Anna débute sa carrière dans l'association de consommateurs UFC-Que Choisir comme chargée de plaidoirie et d'études sur les sujets Environnement & Energie.

Elle intègre ensuite PwC en tant que Consultante Senior dans les équipes développement durable où elle travaille étroitement avec des fonds d'investissement et des industriels.

Anna a rejoint Capital Croissance en janvier 2025.

Diplômée de l'AgroParisTech



Marie Robin
Chargée de projets RSE | Cairn, Edelweiss, K2

Marie démarre sa carrière chez PwC en tant que Consultante Junior puis Senior dans les équipes développement durable à Paris puis à Casablanca, où elle a travaillé sur des missions de stratégie ESG pour des clients en France et dans la région MENA.

Marie est également animatrice de la Fresque du Climat.

Marie a rejoint Capital Croissance en mai 2025.

Diplômée de l'ESCP

Notre pôle RSE & Impact accompagne collectivement et individuellement les sociétés en portefeuille sur leurs enjeux RSE & Impact. Il organise notamment des sensibilisations et formations régulières auprès des dirigeants et équipes des sociétés (webinars, événements) sur ces thématiques. A titre d'exemple, en 2024, deux webinars ont été organisés sur les thématiques des achats responsables et de la Qualité de Vie au Travail.

Enfin, chaque équipe d'investissement bénéficie de formations sur les enjeux RSE & Impact dont les enseignements sont mis à profit au cours de l'instruction d'un dossier.

2. Moyens techniques et méthodologiques

Dès l'instruction, nous appuyons nos analyses sur des référentiels RSE & Impact reposant sur des méthodologies définies en internes, décrites en §VIII.

Nous avons constitué une boîte à outils sur différents sujets relatifs à la RSE, comprenant des informations sur les enjeux RH, les achats responsables, le numérique, etc. et proposant des contacts de prestataires recommandés notamment par nos participations. La boîte à outils est mise à disposition des participations et actualisée et complétée à mesure des demandes et besoins.

Nous avons constitué une base de référence de prestataires afin de proposer à nos participations l'acteur le plus adapté à ses besoins. Notre base de prestataires est également mise à profit en interne dans le cas où nous faisons appel à des prestataires externes pour des expertises dédiées (e.g. due diligence Impact, étude de marché sur les acteurs contribuant à la préservation ou à la restauration biodiversité, etc.).

Un budget de 750 k€ est mis à disposition des participations Edelweiss Croissance I, et un budget de 1 M€ est mis à disposition des participations Cairn Capital III, afin de contribuer au financement de projets en faveur de la RSE. Ainsi, chaque participation peut bénéficier d'un financement allant jusqu'à 75 k€ (respectivement 100 k€).

Capital Croissance s'est dotée en 2022 d'une solution logicielle SaaS afin de mener la collecte de données RSE & Impact auprès de toutes les participations, faciliter le calcul des indicateurs de reporting – notamment les principales incidences négatives (PAI) –, et rédiger les rapports annuels de fonds et fiches par participation pour rendre compte de la performance atteinte.

3. Moyens financiers

Dans l'ensemble, le budget dédié par Capital Croissance aux moyens RSE & Impact a atteint 218,9 k€ en 2024, soit 1,9% du budget total. Les effectifs RSE dédiés (3 ETP dont 2 recrutés en 2025) représentent 8% de l'effectif total à fin mai 2025.

B. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de Capital Croissance

1. Formation

- Capital Croissance promeut la formation continue sur les sujets RSE auprès des équipes d'investissement comme des équipes support. Les parcours d'intégration des nouveaux arrivants intègrent systématiquement une présentation de la RSE au sein de Capital Croissance, une sensibilisation aux enjeux RSE incluant une formation à la méthodologie de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre des processus d'investissement de leur fonds. Dans ce cadre, les nouveaux arrivants sont invités à suivre une Fresque du Climat ainsi qu'une fresque de la Diversité.
- Par ailleurs, une sensibilisation sur les sujets réglementaires ESG est réalisée tous les ans à l'ensemble des équipes lors de la restitution des résultats de la campagne de reporting annuelle. La sensibilisation 2024 a porté sur la réglementation SFDR.
- De plus, des actions de formation ponctuelles ou d'information via divers supports (mail, intranet, etc.) sont organisées sur des thématiques diverses tous les ans. Thèmes 2024 : quiz égalité professionnelle, synthèse des réglementations applicables au non coté.
- Enfin, de nombreuses actions de sensibilisation à distance ont été organisées auprès des participations, auxquelles les collaborateurs sont invités et dont le taux de participation est élevé : achats responsables, qualité de vie au travail.
- Enfin, l'équipe RSE & Impact bénéficie de formations spécifiques pour accompagner les participations sur ces sujets. En 2024, une formation à la méthodologie ACT Pas-à-Pas a par exemple été réalisée.

2. Stratégie de communication

Les supports de communications en matière RSE & Impact à destination de toutes nos parties prenantes (investisseurs, participations, tiers externes, etc.) sont préparés en collaboration avec le pôle RSE & Impact et le pôle Marketing & Communication ainsi que, selon les enjeux, les équipes d'investissement. Les supports sont validés par le Directeur Général, la Secrétaire Général ou les Managing Partners des différents fonds selon les besoins.

3. Développement de produits financiers et services associés à ses actions

Depuis fin 2023, Capital Croissance assure la gestion du fonds Cairn Capital III, qui se positionne sur l'investissement en fonds propres et sur l'accompagnement actif de PME de croissance rentables. A l'image d'Edelweiss Croissance I, Cairn Capital III s'appuie sur le dispositif d'accompagnement RSE de Capital Croissance (incluant, en outre, l'intégration d'un axe spécifique au sein du plan d'actions RSE de chaque société, ainsi que la mise en place systématique d'un mécanisme de partage de la valeur chez chacune d'entre elles).

En outre, Capital Croissance assure depuis 2023 la gestion du second fonds de Gaia Impact, société de conseil en investissement en *venture capital* spécialiste des énergies renouvelables décentralisées dans les pays émergents.

En 2024, Capital Croissance a continué de développer son pôle de *venture capital* à impact avec l'adossement de l'équipe MAIF Avenir. A l'occasion de ce rapprochement, l'équipe MAIF Avenir s'est rebaptisée Ternel et s'est fixé l'ambition d'être le leader dans le financement de capital-risque à impact en Europe.

III. Prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de Capital Croissance

A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

La gouvernance de Capital Croissance est assurée au travers de plusieurs instances, au sein desquelles sont traités les sujets ESG lorsque nécessaire :

- Le **Directoire**, composé de notre Président et de notre Directeur général ;
- Le **Comité stratégique**, composé du Directoire et de Responsables de BU (entre 4 et 5) ;
- Le **Comité exécutif** composé de notre Directeur général, notre Secrétaire Générale, les Managing Partners des fonds et Directeur des Relations Investisseurs.
- Le **Board RSE**, composé :
 - De plusieurs membres de l'équipe Capital Croissance, dont le Président et le Directeur Général et des représentants des Managing Partners de l'ensemble des fonds. Ils font ainsi le lien avec le Comité stratégique et le Comité exécutif.
 - De membres externes : Alexandre Della Negra et Pascal Stefani, membres externes qualifiés sur les thématiques RSE.

La mise à jour de la stratégie RSE de Capital Croissance, ses objectifs et ses modalités d'application sont validés par le Board RSE et communiqués ensuite à l'ensemble des équipes.

Les membres externes du Board RSE disposent d'une connaissance pointue du milieu du capital-investissement et d'un ancrage opérationnel sur les enjeux RSE :

- **Pascal Stefani** a 25 ans d'expérience dans le capital-investissement au sein d'Advent International. Il accompagne et/ou finance plus de 40 organisations (entreprises sociales, associations, fondations, family offices, etc.) notamment dans les domaines de l'écologie, l'éducation et l'inclusion.
- **Alexandre Della Negra** a plus de 15 ans d'expérience dans l'investissement en capital-investissement, dont 10 ans au sein du family office Cèdre Capital dont il a été Managing Partner.

B. Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité

En conformité avec notre [politique de rémunération](#), la part variable de la rémunération versée sous forme de prime exceptionnelle tient compte du respect des méthodologies de Capital Croissance, conformément aux réglementations en vigueur, et plus particulièrement de celles liées à la prise en compte des risques de durabilité des investissements.

Par ailleurs, **10% du carried des fonds Edelweiss Croissance I et Cairn II est indexé sur la performance RSE** des participations depuis 2021, et depuis 2023 pour Cairn Capital III. La performance RSE est calculée sur la base des taux d'atteinte des objectifs des plans d'actions RSE conjointement définis avec les participations et validés par un Comité RSE indépendant.

Sur le pôle venture capital, **50% du carried du fonds Gaia Impact** (et prochainement Ternel Regenerative) est indexé sur des critères Impact & RSE.

- Dans le cas de Gaia Impact : le business plan Impact & RSE est composé de 3 indicateurs généraux (identiques pour l'ensemble des participations) et 2 indicateurs spécifiques à chaque participation dont les objectifs sont définis par un Comité Impact qui validera leur atteinte
- Dans le cas de Ternel, il sera composé à partir du prochain fonds Ternel Regenerative d'indicateurs d'impact spécifiques à la participation et d'un score RSE. Les objectifs et la performance atteinte seront validés par l'Advisory Board sur avis d'un Comité d'Impact.

Pour chacun des fonds, en cas de non-atteinte des objectifs de durabilité, ou d'atteinte partielle, le solde du *carried interest* sera versé à un bénéficiaire indépendant – à savoir une association validée par le Comité Impact ou RSE du fonds.

C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

La composition du Board RSE, incluant des représentants de l'ensemble des fonctions, ainsi que la fréquence de ses réunions – mensuelles, avec une participation semestrielle des membres externes – permettent d'assurer une information continue du Comité stratégique sur les enjeux RSE et Impact.

Un point d'information spécifique de l'ensemble du Comité stratégique est systématiquement inclus à chaque instance.

IV. Stratégie d'engagement

Capital Croissance a défini son objectif d'investissement durable à l'échelle de la société de gestion, qui oriente nos choix d'investissement.

Notre objectif d'investissement durable à l'échelle de Capital Croissance est de promouvoir un avenir inclusif, durable et résilient à travers le financement et l'accompagnement de projets qui contribuent à la préservation des écosystèmes naturels et humains et qui renforcent le lien social.

Notre ambition se concrétise d'abord par notre politique d'exclusion, appliquée à l'ensemble des stratégies d'investissement en direct de Capital Croissance. Au moment de l'identification d'opportunités d'investissement (réception de dossiers), les entreprises opérant dans les secteurs décrits dans la politique d'exclusion (voir Annexe) sont systématiquement exclues.

Une fois l'investissement réalisé, nous nous engageons à garantir une gouvernance exemplaire et responsable au sein de nos participations de façon à :

- Intégrer la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux à chaque étape de la démarche d'investissement ;
- Promouvoir la mise en place de pratiques responsables auprès des participations, en ligne avec notre Stratégie RSE⁶ et notre Politique d'engagement actionnarial⁷. En tant qu'actionnaire de référence au capital de nos participations – dans la majorité des cas – Capital Croissance s'engage dans une gestion actionnariale rigoureuse et transparente, associant performances financières et critères RSE, avec une attention particulière portée à la gouvernance active, à la coopération entre actionnaires et à la déontologie.

Conscient que cette démarche doit s'inscrire dans le long terme par la mise en œuvre d'actions structurantes, Capital Croissance adopte une approche dynamique qui repose sur trois leviers :

- L'identification d'axes de progrès sur les piliers prioritaires ;
- La définition d'objectifs précis ;
- La mise en place d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour en mesurer l'atteinte.

Aussi, nous offrons à nos participations de les accompagner dans la formalisation d'une politique RSE et dans la co-construction et mise en œuvre d'un plan d'action RSE / business plan Impact & RSE – aligné avec nos 4 axes prioritaires d'engagement et validé par nos Comités RSE et Impact composés d'experts externes indépendants (voir VIII. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques).

Notre approche RSE est déclinée pour s'adapter aux spécificités de nos fonds, et décrite en détail dans notre politique d'investissement responsable⁸.

⁶ Disponible à cette adresse : [RSE – Capital Croissance](#)

⁷ Disponible à cette adresse : <https://capitalcroissance.fr/politique-dengagement-actionnarial/>

⁸ Disponible à cette adresse : <https://capitalcroissance.fr/wp-content/uploads/2025/04/Capital-Croissance-Politique-dinvestissement-responsable-Avril-2025.pdf>

V. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

A. Part des encours concernant les activités conformes à la Taxonomie européenne

L'investissement dans des participations et actifs réels non cotés représente 100% des actifs sous gestion de Capital Croissance. Ces sous-jacents ne sont pas tenus de reporter l'éligibilité ou l'alignement de leurs activités à la Taxonomie. Au 31 décembre 2024, l'éligibilité et l'alignement des actifs de Capital Croissance à la Taxonomie européenne sont de 0%.

Dans le cadre de notre prochain Fonds Ternel Regenerative, nous visons un alignement de 15% sur notre pilier « Restaurer la planète ».

B. Part des encours dans le secteur des combustibles fossiles

En conformité avec notre politique d'exclusion, disponible en Annexes A et B, nous n'investissons pas dans des entreprises opérant dans le secteur des énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (charbon, pétrole, gaz) ou dont plus de 5% de leur chiffre d'affaires est réalisé avec des activités ou projets dans ce secteur. Ce seuil peut être relevé à 10%, après accord du Comité d'investissement, si un plan de transformation est défini pour repasser sous le seuil de 5% au cours du cycle d'investissement. Ce seuil n'est pas applicable dans le cas d'activités contribuant à réduire les externalités négatives du secteur.

Au 31 décembre 2024, Capital Croissance ne gère aucun investissement actif dans le secteur des énergies fossiles.

VI. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

En tant que membre de l'Initiative climat international (ICI), Capital Croissance :

- Reconnaît que le changement climatique a d'ores et déjà des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises ;
- Se mobilise pour contribuer à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de deux degrés ;
- Contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises et actifs du portefeuille et assure la durabilité de la performance.

De plus, nous avons fixé dans nos engagements RSE les objectifs suivants :

- Qu'un bilan carbone scope 1, 2 et 3 soit mis en place dans 100% des nouvelles participations des fonds Buy-out & Growth et 100% des nouvelles participations Ternel de plus de 40 employés d'ici à 2030 ;
- Qu'un **plan d'action « décarbonation »** soit mis en place dans l'ensemble de nos nouvelles participations⁹ :
 - **Standard** pour les entreprises ayant mené des bilans carbone et opérant sur **des chaînes de valeur à faible impact carbone** ;
 - **Renforcé dans le cas d'activités à fort impact carbone** ou opérant sur une chaîne de valeur à fort impact ;
 - **Incluant un suivi et une maximisation des émissions évitées** dans le cadre de développement de « solutions de transition » pour les participations de Ternel.

Toutefois, à ce stade, Capital Croissance n'est pas en mesure de fixer un objectif quantitatif de réduction des émissions de CO₂ pour l'ensemble de son portefeuille ou de définir une trajectoire de réduction alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En 2024, **48%** des participations ont mené à bien un bilan carbone.

⁹ Hors start-ups dont le stade de développement ne justifie pas qu'elles aient mené un bilan carbone à date.

VII. Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Capital Croissance reconnaît que ses participations peuvent générer des impacts sur la biodiversité et qu’elles peuvent également avoir des dépendances. A ce titre, Capital Croissance est signataire du *Finance for Biodiversity Pledge*, rejoignant ainsi plus de 150 institutions financières engagées pour la préservation de la biodiversité. Cette initiative internationale vise à mobiliser le secteur financier pour enrayer l’érosion de la biodiversité en intégrant ces enjeux dans les stratégies d’investissement. Elle encourage ses signataires à collaborer, partager leurs connaissances, mesurer leur impact, fixer des objectifs et rendre compte de leurs avancées.

Pour l’année 2024, Capital Croissance a réalisé une revue d’ensemble de l’exposition des participations aux enjeux de biodiversité sur l’ensemble de ses fonds à l’aide de l’outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks, and Exposure), qui permet une double analyse de matérialité des risques de biodiversité en fonction de la dépendance et de l’impact.

Il en ressort que 23% des entreprises ont une dépendance très élevée aux enjeux de biodiversité et 5% un impact très élevé sur la biodiversité.

L’analyse croisée a permis d’identifier les sociétés du portefeuille ayant une forte empreinte biodiversité, ce qui permettra à Capital Croissance d’encourager ces entreprises à partir de 2025 à élaborer des plans d’actions visant à minimiser leur empreinte.

Pour l’exercice 2024, Capital Croissance n’est pas encore en mesure de fixer une stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ni d’évaluer sa contribution au respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Une analyse approfondie des enjeux de biodiversité est menée dans le cadre du fonds Gaia Energy Impact Fund II et sera menée dans le cadre du fonds Ternel Regenerative.

VIII. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

A. Pré-investissement

Tous les dossiers sont passés au crible de la politique d'exclusion de Capital Croissance et de Gaia, le cas échéant (voir Annexes).

Tout projet potentiel fait ensuite l'objet d'une analyse RSE, de plus en plus approfondie à mesure de l'avancement dans le processus d'investissement. Plus spécifiquement :

- Pôle Buy-out & growth (Cairn Capital, K2 Capital et Edelweiss Croissance) :
Les enjeux matériels RSE et éléments à investiguer sont identifiés dès l'analyse préliminaire du dossier. Par la suite, les risques de durabilité, les principales incidences négatives et la maturité RSE de l'investissement potentiel sont analysés lors de la Note de Comité d'investissement (NCI), sur 41 critères couvrant l'ensemble des thématiques RSE (Environnement, Social, Gouvernance, Achats Responsables), avec l'aide dans la majorité des cas d'un audit RSE externe. Cette analyse donne lieu à un score de risque, d'impact et de maturité de la société sur les enjeux RSE.

- Pôle Capital-innovation à impact
 - Gaia Energy Impact Fund II :
 - Le fonds poursuit 3 objectifs généraux contribuant aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU (ODD 13, 7 et 8), doublés de 2 objectifs particuliers pour chaque nouvel investissement.
 - Une théorie du changement est définie puis présentée lors d'un 1^{er} Comité d'investissement. Le projet est ensuite évalué via un bilan prévisionnel d'impact et un outil de due diligence ESG interne, avec un focus sur les enjeux suivants :
 - Pratiques sociales et RH (e.g. ; enjeux de sécurité, avantages salariés, formations) ;
 - Pratiques éthiques (e.g. politique et risques environnementaux, communautés locales, transparence et conformité) ;
 - Politique de genre (e.g. représentation de genre dans le leadership et les effectifs, considération du genre dans les produits et dans la chaîne de valeur).
 - Les conclusions des analyses sont présentées lors du Comité d'investissement et sont complétées par des axes d'amélioration, faisant l'objet d'un engagement spécifique.
 - Ternel :
 - Ternel investit dans des entreprises à impact positif sur l'environnement, les individus ou les communautés, en soutenant des solutions innovantes alignées avec sa thèse d'impact : restaurer la planète, favoriser l'humain, renforcer les communautés.
 - Aussi, l'adéquation avec la thèse régénérative du fonds est évaluée pour chaque dossier, via un outil spécifique d'évaluation d'impact reposant sur 3 piliers (potentiel d'alignement à la thèse régénérative, potentiel d'impact régénératif du cœur de métier et maturité des pratiques internes) et via des échanges avec les entrepreneurs et les experts du secteur.

Des due diligences sur les sujets RSE ainsi qu'Impact dans le cas de notre pôle Capital-innovation à impact, sont systématiquement menées (pour Gaia Energy Impact Fund II, voir paragraphe ci-dessus et pour les pôles Buy-out & growth et Ternel, via un audit social et/ou un audit RSE & Impact). Les résultats sont ensuite présentés en Comité d'investissement.

En outre, nous intégrons systématiquement des clauses Impact & RSE dans les pactes d'actionnaires mentionnant :

- L'engagement de Capital Croissance dans les UNPRI (pour le pôle Buy-out & growth) et la nécessité de prise en compte des enjeux RSE dans l'exercice de leur activité ;
- La mise en place de mesures de contrôle appropriées pour assurer le respect de l'engagement ;
- La mention du plan d'action RSE / feuille de route et business plan Impact & RSE mis en place (ou à venir) systématiquement et, le cas échéant, l'alignement d'une partie du Management Package des dirigeants sur l'atteinte des objectifs du plan d'action ;
- L'obligation de reporting RSE & Impact ;
- Les principaux axes d'amélioration Impact & RSE ainsi que l'engagement de l'entreprise à s'aligner avec le Pacte Mondial de l'ONU, les directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et les exigences environnementales et sociales nationales et internationales (inc. l'existence de sites ou d'opérations situées à proximité de zones classifiées comme sensibles d'un point de vue de la biodiversité), pour Gaia Energy Impact Fund II.

B. Période de détention

Dans cette même optique de prise en compte des risques RSE, nous coconstruisons avec nos participations un plan d'action RSE / business plan Impact & RSE, validé par nos Comités RSE et Impact composés d'experts externes indépendants, dans la majorité de nos fonds. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Pôle Buy-out & growth (pour Cairn et Edelweiss):
 - Diminution de l'empreinte carbone
 - Promotion de l'égalité professionnelle et la diversité
 - Amélioration de la qualité de Vie au Travail
 - Partage de la valeur (systématique pour Cairn III)
 - Axe spécifique à la société, en fonction de ses enjeux spécifiques (pour Cairn III)
- Pôle Capital-innovation à impact
 - Gaia Energy Impact Fund II : Le fonds adopte une politique durable pour réduire les incidences négatives et atteindre les objectifs d'impact généraux et particuliers, en déterminant notamment des plans d'améliorations pour les participations si nécessaire.
 - Ternel : Le business plan Impact & RSE est aligné avec les leviers prioritaires identifiés lors des échanges avec les porteurs de projet et comprend 1 à 5 indicateurs d'impact spécifiques à la société financée, un score RSE associé à une trajectoire d'atteinte, ainsi qu'une feuille de route afférente.

En complément, le Pôle RSE & Impact met à disposition de l'ensemble de nos participations un accompagnement RSE & Impact (incluant la sélection des prestataires, la sensibilisation des équipes, le suivi et gestion de projet des actions en cours), conjointement avec les équipes d'investissements (voir §3).

Nous nous appuyons sur la campagne de collecte de données annuelle pour mesurer l'avancement de nos participations sur nos axes prioritaires d'engagement. Nos analyses s'appuient sur des outils spécifiques aux différents pôles.



Résultats 2024

90% de nos participations ont réalisé leur reporting ESG sur l'année 2024 ⁽¹⁾

Parmi ces **participations** :

- **100%** ont mis en place un plan d'actions ESG / Impact sur le périmètre des fonds les plus récents (2022)
- Au sein des Fonds Buy-out & growth et Ternel :
 - **56%** des participations ont inscrit la RSE à l'ordre du jour de leur Conseil d'Administration ou Comité Stratégique / de surveillance
 - **28%** des participations disposent d'au moins un label ou une certification RSE et une participation est société à mission

(1) Les statistiques mises en avant concernent ces mêmes participations

C. Sortie du capital

Au moment de sa sortie du capital, Capital Croissance met à disposition les informations RSE & Impact de la structure aux acquéreurs.

Un bilan des actions RSE & Impact et des principales réalisations en la matière depuis l'entrée au capital des fonds est réalisé. Ce bilan se base notamment sur des indicateurs définis à l'échelle du fonds dans le cas de Gaia Energy Impact Fund II, ou des participations pour Cairn Capital, Edelweiss Croissance et Ternel. Il sert de base, le cas échéant, à la détermination du « carried interest RSE » des équipes d'investissement de Capital Croissance.

Capital Croissance encourage également un partage de la valeur créée aux salariés de la participation concernée au moment de la sortie, quand cela est possible.

Nous prêtons une attention particulière à la stratégie d'Impact & RSE des acquéreurs potentiels au moment de la sortie du capital.



Résultats 2024

100% des dossiers instruits dans le cadre du pôle Buy-out & Growth ont été analysés selon la méthodologie présentée en VIII.A.

100% des dossiers instruits dans le cadre de la stratégie Gaia ont été évalués selon la méthodologie décrite ci-dessus.

87,5% des dossiers présentés au Comité d'Investissement de Ternel ont été évalués à l'aide de notre outil interne Impact & RSE (un dossier non instruit car présenté en amont de la finalisation de l'outil).

Pour rappel, l'intégralité de notre approche est détaillée dans notre [Politique d'investissement responsable](#) mise à jour en avril 2025, disponible en intégralité sur notre site Web.

IX. Annexes

A. Politique d'exclusion de Capital Croissance

Catégorie	Exclusion	Seuil de tolérance (% de chiffre d'affaires réalisé dans le secteur)
Respect des conventions internationales	Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes ou conventions internationales (UNGC, OECD, OIT), à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial ou dont plus de 20% de leur CA est réalisé avec des entreprises qui contreviennent gravement à ces principes	20%
Energies fossiles	Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (charbon, pétrole, gaz) ou dont plus de 5% de leur CA est réalisé avec des activités ou projets dans ce secteur Ce seuil peut être relevé à 10%, après accord du Comité d'investissement, si un plan de transformation est défini pour repasser sous le seuil de 5% au cours du cycle d'investissement Ce seuil n'est pas applicable dans le cas d'activités contribuant à réduire les externalités négatives du secteur	5%
Tabac	Production, vente ou commerce du tabac et produits connexes ou dont plus de 5% de leur CA est réalisé avec des activités ou projets dans ce secteur	5%
Armement	Production ou vente d'armes controversées ou dont plus de 5% de leur CA est réalisé avec des activités ou projets de ce secteur	5%
	Production ou vente d'armes conventionnelles létales ou dont plus de 5% de leur CA est réalisé avec des activités ou projets de ce secteur	5%
Pornographie	Pornographie ou dont plus de 5% de leur CA est réalisé avec des activités ou projets de ce secteur	5%
Jeux d'argent/de hasard/Casinos	Jeux d'argent et de hasard, casinos et entreprises équivalentes ou dont plus de 20% de leur CA est réalisé avec des activités ou projets de ce secteur	20%
Expérimentation animale	Entreprises qui effectuent des expériences sur les animaux pour des produits qui ne sont pas soumis à cette obligation légale et/ou réglementaire et hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Si occurrence
Clonage	Clonage à des fins de reproduction humaine ou de reproduction animale hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Si occurrence
CITES	Commerce de plantes, animaux ou autres espèces régies par la CITES (faune et flore menacée d'extinction)	Si occurrence

B. Politique d'exclusion spécifique à Gaia Energy Impact Fund II

Sont exclues les activités suivantes :

- 1) Une activité économique illégale (c'est-à-dire toute activité de production, de commerce ou autre, qui est illégale en vertu des lois ou règlements applicables au Fonds ou à la société de portefeuille concernée) y compris, sans s'y limiter, le clonage humain à des fins de reproduction,
- 2) La production et le commerce de tabac et de boissons alcooliques distillées et de produits connexes,
- 3) Le financement de la production et du commerce d'armes et de munitions y compris, sans s'y limiter, les armes controversées (mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes nucléaires, d'armes biologiques et chimiques et de munitions à uranium appauvri), étant entendu que cette restriction ne s'applique pas dans la mesure où ces activités font partie de ou sont accessoires aux politiques explicites de l'Union européenne,
- 4) De casinos et entreprises équivalentes,
- 5) La recherche, le développement ou l'application technique relatifs à des programmes de données électroniques qui :
 - i. Visent spécifiquement à assister une des activités précédentes, les jeux sur Internet et les casinos en ligne ou la pornographie, ou
 - ii. Visent à permettre d'accéder illégalement à des bases de données électroniques ou télécharger des données électroniques, ou
 - iii. La fabrication, la distribution ou la vente de pornographie.